

vigueur, de force et de santé; on donne par conséquent le nom de médication tonique à celle qui se propose d'augmenter l'énergie de l'économie. Sous son influence, les chairs se raffermissent, la nutrition moléculaire prend une activité nouvelle, le sang devient plus riche en globules rouges, le système musculaire plus puissant, le système nerveux moins impressionnable, etc.; ces effets s'obtiennent d'une façon graduelle, sans secousses, sans ébranlement.

La médication tonique a été subdivisée en tonique pure ou corroborante, tonique astringente, tonique stimulante.

La *médication tonique pure* ou *corroborante* est celle dont nous venons d'indiquer les effets: — elle est dite *astringente* lorsque ses propriétés toniques s'adressent surtout aux muqueuses et à la peau, dont les tissus ramollis donnent lieu à des sécrétions exagérées; — elle est dite *stimulante* lorsqu'elle a pour but d'imprimer une excitation forte mais momentanée à un système organique (tels que les systèmes circulatoire ou nerveux); la rapidité et le peu de durée de son action sont les caractères qui la distinguent de la médication tonique pure.

Indications et contre-indications. — La médication tonique est indiquée: — 1° chaque fois qu'il faut lutter contre un tempérament mou et sans énergie (lymphatique, scrofuleux); qu'il faut réparer les forces abattues par une maladie (fièvre typhoïde, maladies chroniques, hystérie, chlorose); qu'il faut augmenter la résistance de l'organisme exposé à diverses causes d'intoxication (intoxications palustre, putride, urinaire, etc.); — 2° chaque fois qu'il convient de modérer certains flux ou sécrétions exagérées (catarrhes bronchique, utérin, diarrhée chronique); — 3° chaque fois enfin que les forces, momentanément déprimées, doivent être promptement relevées, comme cela a lieu dans les maladies adynamiques (choléra, certaines fièvres, etc.).

Les *contre-indications* de la médication tonique sont un état fébrile aigu, une grande excitabilité nerveuse, des hémorrhagies actives. Il faut remarquer que jadis tout mouvement

fébrile était une contre-indication formelle à la médication tonique. Aujourd'hui, soit en raison de l'action débilitante du séjour des villes, des excès de toute sorte, etc., soit en raison d'une plus juste appréciation des faits, les contre-indications à la médication tonique sont devenues beaucoup plus rares; nul n'ignore les bons effets que l'on retire de l'usage des vins généreux et de l'alcool dans le traitement des phlegmasies aiguës (pneumonies, fièvre traumatique): loin d'exagérer le mouvement fébrile, ils le diminuent, soutiennent les forces et, ainsi qu'on l'a dit avec raison, permettent au malade de faire les frais de sa maladie.

Agents de la médication tonique. — Ces agents comprennent: — en premier lieu les *préparations de fer et de quinquina*¹, l'arsenic, les phospho-glycérates, la lécithine, puis une foule d'autres substances moins actives. — Citons encore les *amers*, parmi lesquels le quinquina tient encore la première place, la cinchonine, le quassia amara, la gentiane, la petite centaurée, le houblon, le fumeterre, etc.;

Les *astringents*, tels que la glace, le perchlorure de fer, le sulfate de fer, l'alun, le borax, l'eau de chaux, le ratanhia, le sang-dragon, les roses de Provins, etc.;

Les *stimulants*, tels que le thé, le café, la kola, l'alcool; tous les diaphorétiques (ammoniac, gaïac, salsepareille, douce-amère, les bains et douches de vapeur, etc.); les diurétiques qui agissent en augmentant la sécrétion urinaire (sels de potasse, scille, pariétaire, asperge, théobromine, etc.).

— A ces agents pharmaceutiques on associe souvent des moyens hygiéniques et des pratiques chirurgicales:

1. On a multiplié à l'infini les préparations ferrugineuses dans le but de faciliter la dissolution du fer, son absorption, son assimilation, ou de corriger ses fâcheux effets sur le tube digestif, etc.; mais il ne faut pas croire que l'une quelconque de ces préparations ait sur toutes les autres la supériorité que veut bien lui attribuer son auteur. Les principales eaux ferrugineuses sont celles d'Orezza, de Spa, etc.; les eaux de la Bourboule et du Mont-Dore contiennent à la fois du fer et de l'arsenic, association très convenable dans une foule de cas.

Les moyens hygiéniques comprennent : l'habitation dans un lieu sec, bien aéré, ensoleillé, salubre ; une alimentation riche ; l'exercice ; l'hydrothérapie, le thé, le café, l'alcool, les vins généreux, etc.

B. — MÉDICATION ATONIQUE.

Effets généraux. — Précisément opposée à la médication tonique, elle a pour but de diminuer l'exagération de vitalité, la pléthore, l'excès d'énergie de tout l'organisme ou seulement d'un organe ou d'une région déterminée.

La médication atonique a été subdivisée en émolliente, antiphlogistique et contro-stimulante.

La *médication émolliente* est précisément l'opposé de la médication astringente ; elle ramollit tous les tissus et les relâche, accroît leurs sécrétions. — La médication *antiphlogistique* diminue l'activité fébrile de la nutrition ; elle appauvrit le sang et diminue probablement la quantité de fibrine qu'il contient. — La médication *contro-stimulante* agit de la même façon que la précédente.

Indications et contre-indications. — La médication atonique est indiquée : au début et dans le cours des maladies aiguës, surtout de la pneumonie ; dans les paroxysmes des affections nerveuses ; dans les phlegmasies, surtout à leur début ; dans les attaques de rhumatisme ; dans les hémorrhagies actives.

Les *contre-indications* se rencontrent dans les maladies chroniques, la vieillesse, les cachexies, la chlorose et l'anémie, la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, la phthisie ; les phlegmasies adynamiques à tendance gangreneuse, œdémateuse, érysipélateuse, etc. ; les intoxications ; la scrofule ; la syphilis, etc.

Agents de la médication atonique. — Ils sont fort nombreux. Nous citerons l'eau tiède ; les infusions de mauve, de graine de lin, d'orge, d'amidon ; la fécule de pomme de terre ; la diète, les saignées ; les pommades à l'onguent napolitain, à

la belladone ; le sulfate de quinine, la digitale, le tartre stibié à dose contro-stimulante, etc.

C. — MÉDICATION CALMANTE.

Effets généraux. — La médication calmante cherche à diminuer la douleur et à calmer l'éréthisme nerveux.

Elle se subdivise en médication narcotique, antispasmodique et anesthésique.

La médication *narcotique* plonge le malade dans un état d'assoupissement qui le rend plus ou moins insensible à la douleur, et, en même temps, diminue l'activité de la nutrition et, par suite, celle des sécrétions (la bouche devient sèche, pâteuse, l'appétit et l'activité digestive de l'estomac s'affaiblissent, etc.), sauf toutefois celle de la sueur, que l'usage des narcotiques exagère d'une manière remarquable¹.

La médication *antispasmodique* calme l'éréthisme nerveux ; elle combat les convulsions, contractures, spasmes, etc.

La médication *anesthésique* suspend la sensibilité et détermine d'abord une perte complète de connaissance, puis, si son emploi est prolongé, un coma profond.

Indications et contre-indications. — Calmant la douleur, diminuant les sécrétions, produisant l'anesthésie, la médication calmante peut être employée dans des circonstances très diverses.

1^o Pour *calmer la douleur* et l'excitation des névralgies, des cancers, du rhumatisme, des phlegmasies, de certaines névroses (rage, tétanos, delirium tremens, convulsions, hystérie, etc.) ;

2^o Pour *diminuer les sécrétions exagérées* (diarrhées, bronchites). La digitale exerce sur le cœur une action sédatrice et régulatrice que chacun connaît.

1. Suivant les doses, la médication narcotique produit des résultats très différents : au début c'est un sentiment de calme et de bien-être, puis de l'agitation, et enfin un engourdissement plus ou moins profond.

3^o Pour *obtenir l'insensibilité* dans les opérations chirurgicales.

— Les contre-indications comprennent l'état congestif du cerveau, une très grande faiblesse, certaines idio-syncrasies, et les maladies du cœur.

Agents de la médication calmante. — Le premier et le plus important de ces agents est l'*opium*, qui joue dans la thérapeutique un rôle si considérable, qu'on a dit avec raison que, sans lui, la médecine serait impossible ; puis viennent ses alcaloïdes, tels que la morphine, la codéine, puis la belladone, le datura stramonium, la jusquiame, le tabac, le suc de laitue, l'aconit, la digitale, le laurier-cerise, l'acide cyanhydrique, le sulfonal, l'antipyrine, la salipyrine, l'exalgine, le salophène, etc.

Les agents de la médication antispasmodique sont : les bromures, le chloral, le camphre, l'assa foetida, la valériane, la fleur d'oranger, le tilleul, l'ambre, etc.

Les agents de la médication anesthésique sont : le chloroforme, l'éther, la cocaïne, le protoxyde d'azote, la liqueur des Hollandais, le gaiacol, le chlorure d'éthyle et les mélanges réfrigérants (glace et sel pilé) ¹.

D. — MÉDICATION ÉVACUANTE.

Effets généraux. — Elle a pour but de déterminer diverses sécrétions plus ou moins abondantes, destinées — soit à faciliter l'expulsion des matières solides ou liquides accumulées dans certains organes, — soit à produire une révulsion, un appel capable de modifier l'organe lui-même ou de détourner vers lui la congestion d'un autre organe plus ou moins éloigné.

1. On localise souvent l'action de l'éther, du protoxyde d'azote (en pulvérisation) et de la glace unie au sel, sur la région que l'on veut rendre insensible. — La cocaïne est employée non seulement sous forme d'injection intra-dermique, mais aussi sous forme d'injection sous-arachnoïdienne ou mieux épurale (6 à 10 centim. cubes d'une solution à 0,25 ou 0,50 pour 100).

Elle se subdivise en médications *émétique, purgative, sudorifique, diurétique*.

Il est à peine besoin de dire que la médication émétique provoque des vomissements, que la médication purgative exagère les sécrétions intestinales, que la sudorifique détermine des sueurs abondantes et que la diurétique accroît la sécrétion de l'urine.

Indications et contre-indications. — La *médication émétique* se trouve indiquée lorsqu'il faut débarrasser l'estomac de substances toxiques (*empoisonnement*) ou de matières accumulées en trop grande quantité dans sa cavité (*indigestion*), ou encore lorsqu'il convient de modifier son état catarrhal (embarras gastrique). Elle agit aussi comme révulsif dans les amygdalites, le croup, la coqueluche, et surtout les bronchites des enfants, chez lesquels elle rend les plus grands services ¹.

La *médication purgative* est indiquée lorsqu'il faut débarrasser l'intestin des matières qui y sont accumulées (constipation, occlusion intestinale, etc.), ou dans le but de provoquer une révulsion sur l'intestin (congestion cérébrale, maladies de la peau, etc.), ou encore de débarrasser l'organisme d'une certaine quantité de liquides (maladies du cœur).

La *médication sudorifique* est fort utile dans le rhumatisme, certaines bronchites, certaines maladies cutanées, l'urémie.

La *médication diurétique* débarrasse l'organisme d'une certaine quantité de liquide (ce qui est utile dans les maladies du cœur, les hydropisies, etc.) ; en même temps, elle enlève les sels en excès (diathèse urique), nettoie les voies urinaires (gravelle et catarrhe vésical).

Les principales *contre-indications* à l'emploi des divers agents de la médication évacuante sont : les hernies, les inflam-

1. D'après Alb. Robin, les vomitifs, outre qu'ils réalisent le curage des bronches, agissent puissamment sur la capacité et la ventilation pulmonaires, sur la formation de l'acide carbonique, la consommation de l'oxygène, et sont ainsi de puissants agents d'oxydation ; ils représenteraient l'un des moyens les plus actifs que nous possédions pour nous débarrasser des toxines microbiennes.